

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que le **projet de plan d'aménagement particulier « KIEM – VAL SAINTE-CROIX »** présenté par le bureau SCHROEDER & ASSOCIES pour le compte de la société à responsabilité limitée DEMY SCHANDELER SARL

portant sur une partie des fonds inscrits au cadastre de la commune de Strassen, section A, sous les numéros 835, 837 et 838/2,

prévoyant l'aménagement d'une zone d'attente/stationnement pour bus, de bornes/infrastructures de recharge pour bus électriques ainsi que d'un bâtiment multifonctionnel

est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public pourra en prendre connaissance conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, dans ce délai de 30 jours.

Le projet de plan d'aménagement particulier est également publié sur le site internet de la commune : www.strassen.lu (rubrique REIDER/AVIS D'URBANISME). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Strassen, le 25 mars 2022

le Bourgmestre,

le Secrétaire,